

25.03.2019 - 17:38

Tarifs médicaux : la CSS accepte la décision du gouvernement valaisan. Les médecins applaudissent



La Société médicale du Valais (SMVS) entrevoit une issue dans ses négociations tarifaires. La caisse CSS a en effet accepté le prix par point décidé par le Conseil d'Etat valaisan avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Le canton avait tranché faute d'accord entre assureurs et prestataires. Le gouvernement a décidé de passer la valeur de ce point de 82 à 84 centimes.

La SMVS retire avec effet immédiat le recours qu'elle avait déposé à ce sujet auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision du Conseil d'Etat valaisan au sujet du dossier CSS.

La fâtière des médecins valaisans compte désormais sur l'extension de cette valeur du point aux autres assureurs. Elle attend une rapide décision du TAS pour une levée de l'effet suspensif sur les recours déposés notamment par Santéuisse.

Ch/c

bexio: 30% de rabais sur 1 an

Ainsi vous disposez de plus de temps pour ce que vous aimez vraiment. Gratuit: t
ici! bexio